



Ô, untel ! Que t'arrive-t-il ? N'ordonnais-tu pas le bien ? N'interdisais-tu pas le mal ? - Si, dira-t-il, j'ordonnais le bien sans le faire moi-même et j'interdisais le mal tout en le faisant.

Usâmah ibn Zayd ibn Hârithah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le Jour de la Résurrection, on amènera un homme que l'on jettera en enfer. Ses entrailles lui sortiront du ventre et il tournera autour comme le fait un âne autour d'une meule. Les gens de l'enfer se rassembleront alors autour de lui et lui diront : « Ô, untel ! Que t'arrive-t-il ? N'ordonnais-tu pas le bien ? N'interdisais-tu pas le mal ? - Si, dira-t-il, j'ordonnais le bien sans le faire moi-même et j'interdisais le mal tout en le faisant. »

[Authentique.] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.]

Ce hadith met durement en garde contre celui qui ordonne le bien mais ne le fait pas et qui interdit le mal mais le fait lui-même, qu'Allah nous en préserve. Au Jour de la Résurrection, les anges amèneront un homme qu'ils jetteront littéralement en enfer. Il n'y entrera pas en douceur, mais y sera jeté comme on jette une pierre à la mer. Ses intestins sortiront de son ventre, sous la force de sa chute, et il tournera autour comme l'âne tourne autour d'une meule. Les habitants de l'enfer se rassembleront autour de lui et diront : « Qu'as-tu ? Qu'est-ce qui t'a entraîné ici ? Toi qui ordonnait le bien et condamnait le mal ? » Il témoignera contre lui-même et dira : « J'ordonnais le bien mais ne le pratiquais pas et j'interdisais le mal et le pratiquais. » L'individu a donc pour devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal en commençant [avant tout] par sa propre personne. En effet, la personne qui a le plus grand droit sur toi après le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'est autre que toi-même.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3345>

